

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à neuf heures et trente minutes, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le vingt mars deux mil vingt-quatre.

Présents : Jacques BALOUP - Patrick BUTTNER - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Michel PANNETIER - Chantal ROYER - Gilles SACKEPEY

Absents : Grégory DORTE - Guillaume DUMAY - Jean-Luc GIVORD - Didier IDES - Claude MAULOISE - Richard ZEIGER

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Patrick BUTTNER

Nombre de Membres en exercice :	16
Nombre de Membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	10
Votes Pour :	10
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° B-02/2024

Objet : Adhésion à Bourgogne Franche Comté Mobilité Electrique

Bourgogne Franche Comte Mobilité Electrique (BFCME) a pour objet de promouvoir la mobilité électrique au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté, notamment en accompagnant le déploiement de la mobilité électrique et en valorisant les actions de ses membres, en relation avec les ambitions de la région sur la transition énergétique, tout en :

- Fédérant tous les acteurs de la région BFC motivés par les solutions de mobilité durable faisant appel aux véhicules électriques, aux véhicules hybrides rechargeables et aux véhicules à hydrogène ;
- Etant un centre de ressources sur l'utilisation des véhicules électriques et à hydrogène pour répondre aux besoins de ses adhérents, partenaires, citoyens de la région, par la mise à disposition d'information (modèles, charge, formation recyclage, ...) de partage de bonnes pratiques, d'un site web, de nomination d'une communauté ;
- Développant la promotion de la mobilité électrique en organisant des conférences, des présentations de véhicules, des événements sous le sigle BFCME et en participant à des manifestations organisées par ses adhérents.

BFCM est une association déclarée au régime de la loi du 1^{er} juillet 1901, elle est administrée par un d'un conseil d'administration et d'un bureau.

Sont membres actifs les personnes morales qui versent annuellement une cotisation. Elles disposent alors d'un droit de vote.

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le Conseil d'Administration sur proposition du Bureau de l'association.

Pour 2024, le montant de la cotisation est de 1 000€ (montant inchangé depuis la création de l'association en 2018).

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Adhère** à Bourgogne Franche Comte Mobilité Electrique ;
- **Approuve** les statuts de l'association ci-joints ;
- **Désigne** Rémy CLERIN comme représentant du SDEY dans cette association ;
- **Inscrit** chaque année au budget les crédits correspondant à la cotisation au chapitre 011, article 6574.

Fait et délibéré en séance

Le 26 mars 2024

Le Président

Jean-Noël LOURY